DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2025-088
Attribution d'une aide économique « Innovation numérique » à l'entreprise individuelle CS Musique

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 10/06/2025
Secrétaire de séance : Frédéric DARMAGNAC

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline.

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à M. MINIOT Dominique, M. DIAZ Manuel donne procuration à Mme BOUSQUET Marie-Hélène, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. COLMAGRO Ghislain, M. SUSO Jean-Michel donne procuration à Mme LARREZET Hélène, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULES Éric, M. LAINE Fabien donne procuration à Mme FANARI Jacqueline.

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. LAINE Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie.

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-088-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Rapporteur : Marie-Françoise NADAU

Afin de favoriser le développement et l'implantation d'entreprises sur son territoire, d'accompagner l'émergence de nouvelles activités et de soutenir la création d'emplois, la Communauté de communes des Grands Lacs a décidé de créer un fonds d'aides en faveur des entreprises.

Ce dispositif s'intègre dans les orientations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2023/2028 de la Nouvelle Aquitaine adopté le 20 juin 2022 (approuvé par arrêté préfectoral du 31 Août 2022) et son règlement d'intervention adopté le 27 mars 2023.

Une convention liant la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de communes des Grands Lacs et relative à la mise en œuvre du SRDEII a été approuvée par délibération de la commission permanente de la Région le 2 octobre 2023 et par le Conseil communautaire le 12 décembre 2023 (délibération n°2023-127).

Un règlement d'intervention économique communautaire a été voté par le conseil communautaire du 10 décembre 2024 par la délibération n° 2024-149. Celui-ci précise les modalités d'octroi des trois types d'aides économiques (aide à l'innovation, aide à la transformation numérique et aide à l'innovation numérique) de la communauté de communes des Grands Lacs auprès de son tissu économique

L'entreprise CS Musique, implantée sur la zone d'activités économique de Biscarrosse, dont l'activité est la fabrication et réparation d'instruments, a développé un trombone « Alpha » unique plus léger et personnalisable. Monsieur Cédric SOURDOUYRE, gérant de l'EI CS musique, a remis un dossier de candidature complet 07/05/2025 et a présenté son projet d'investissement devant le comité d'attribution le 13 mai 2025. Ses investissements portent sur l'acquisition d'une imprimante 3D et une graveuse laser afin d'améliorer la production du trombone « Alpha ». Ce comité d'attribution a décidé d'attribuer une aide INNOVATION NUMERIQUE à l'entreprise CS Musique d'un montant 3 569,25 €. En effet, le montant des investissements éligibles s'élève à 7 138,50 € HT. Le taux d'intervention de l'aide INNOVATION NUMERIQUE est de 50 % soit une aide de 3 569,25 € qui respecte le plafond de 5 000 € inscrit dans le règlement d'intervention économique communautaire.

- Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
- Vu la délibération n°2023-127 du 12 décembre 2023.
- Vu la délibération n°2024-149 du 10 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution de l'aide INNOVATION NUMERIQUE pour un montant de 3 569,25 € conformément au règlement d'aide communautaire. Cette aide sera versée à l'EI CS Musique, domiciliée 303 rue forestière 40600 BISCARROSSE et immatriculée au RCS sous le numéro 822 445 763, représentée par monsieur Cédric SOURDOUYRE.
- De verser l'aide sur présentation des factures acquittées avec a minima le nom du bénéficiaire, le libellé précis des fournitures et travaux, une date de facturation, le montant en euros H.T. et T.T.C. Ces factures devront être fournies au plus tard dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents.

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-088-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 17 juin 2025

Le Secrétaire de séance,

Frédéric DARMAGNAC

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Communauté de Communes des Grands Lacs
PARENTIS-EN-BORN

Affiché à Parentis-en-Born, le :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-088-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025